



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2361

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

**Rapporteur : Monsieur Crédoz**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

**Séance publique du 27 juin 2011****Délibération n° 2011-2361**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La gestion de la masse salariale s'effectue par centres de responsabilité dont la répartition s'inscrit dans le cadre budgétaire adopté par le conseil de Communauté. Dans ce cadrage, une enveloppe fédérale est prévue afin de faire face, notamment, aux ajustements d'effectifs pour garantir la qualité et la continuité du service public.

*1° - Transformations d'emplois*

L'évolution de certains services communautaires nécessite la transformation d'emplois.

A l'occasion des recrutements, les profils de postes sont revus lors de l'établissement du cahier des charges et il peut donc s'avérer nécessaire de procéder aux transformations de certains emplois afin de mettre en conformité le grade de l'emploi et le grade de l'agent, à savoir :

*Direction générale**Direction de la communication*

Transformation d'un emploi d'ingénieur en attaché.

Cette transformation d'emploi s'opère à masse salariale constante.

*Direction de la propreté*

Transformation d'un emploi d'agent de maîtrise en technicien territorial et transformation d'un emploi de technicien en ingénieur.

Ces transformations d'emplois s'opèrent à masse salariale constante.

*Direction de la voirie*

Transformation d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe en rédacteur.

Cette transformation d'emploi s'opère à masse salariale constante.

*Délégation générale aux ressources*

Transformation d'un emploi de rédacteur en technicien.

Cette transformation d'emploi s'opère à masse salariale constante.

## *Délégation générale au développement urbain*

Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Transformation d'un emploi d'ingénieur en attaché.

Cette transformation d'emploi s'opère à masse salariale constante.

## *2° - Créations d'emplois*

Délégation générale au développement urbain et délégation générale au développement économique et international

Le quartier de la Part-Dieu, construit dans les années 1980, est devenu un quartier d'affaires métropolitain de premier rang qui porte l'ambition européenne et l'image tertiaire de la métropole.

Ce quartier d'affaires central qui représente 40 000 emplois et 2 200 entreprises dispose d'atouts d'attractivité incontestables : la gare centrale de l'agglomération (130 000 usagers/jour), le principal pôle d'échanges (près de 500 000 déplacements/jour), un centre commercial régional (32 millions de visiteurs/2010) ainsi que de grands équipements culturels (bibliothèque municipale, Halles Paul Bocuse, auditorium de l'Orchestre national de Lyon).

La situation de la Part-Dieu au cœur de la ville et le développement de la mixité des fonctions urbaines qu'elle génère, le développement accéléré des fonctions tertiaires avec une pression forte de la demande des entreprises et des investisseurs, nécessitent de réinvestir l'organisation, le fonctionnement, le développement et les usages de ce quartier central pour prendre en compte et anticiper les évolutions en cours et à venir et développer à la Part-Dieu une vision innovante des quartiers tertiaires durables de demain.

Au premier plan de ces évolutions, la gare et le pôle d'échanges ont atteint aujourd'hui la limite de leurs capacités. Les actions à conduire pour repositionner leur offre en adéquation avec les besoins futurs font d'ores et déjà l'objet d'un engagement partenarial avec l'Etat, la région Rhône-Alpes, les Conseils généraux, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), SNCF-Gares et connexions, Réseau Ferré de France (RFF), la ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon. Cet engagement doit permettre de définir, dans le cadre plus global du développement du nœud ferroviaire lyonnais, le projet de la gare Part-Dieu à l'horizon 2018-2020. Ce projet conditionne, compte tenu des augmentations de flux tous modes attendues à cet horizon (+ 50 %) et de la nécessité d'une intermodalité très performante, la qualité de l'accessibilité à Lyon et donc le développement du quartier lui-même.

Les capacités de développement du quartier sont très importantes ; la stratégie prospective et le plan guide élaborés par le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine dont le mandataire est l'AUC font apparaître un potentiel de création de 1 million de mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) et de réhabilitation de 400 000 mètres carrés permettant la création, à l'horizon 2020, de 35 000 emplois et 1 500 à 2 000 logements.

La vision portée par le projet a suscité un intérêt immédiat des promoteurs, utilisateurs et investisseurs qui conforte l'enjeu identifié par la collectivité et en accélère la mise en œuvre alors que, dès aujourd'hui, les opérations en développement cumulent 270 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) et que de nombreuses opérations sont en gestation.

Pour conduire le projet de développement, la Communauté urbaine de Lyon a créé en 2010 une mission dédiée au projet constituée d'un directeur de mission, d'un responsable du projet urbain, d'un chargé de mission économique et d'une assistante.

Les perspectives de développement à court, moyen et long terme, l'intérêt immédiat suscité par la présentation du plan-guide aux différents acteurs, nécessitent un investissement important d'ingénierie de la mission Part-Dieu pour assurer des fonctions de cadrage stratégique, d'ensemblier, de coordination, de production de cahiers des charges, de maîtrise opérationnelle, de relations publiques, d'innovation dans l'approche opérationnelle et les modes de faire.

En effet, une des caractéristiques principales du projet Part-Dieu est que les opérations et les investissements à conduire sont et seront, pour l'essentiel des opérations, à l'initiative des grands opérateurs déjà en place, en coproduction avec la collectivité afin que ces investissements restent cohérents avec l'ambition et le positionnement du projet.

Cette situation impose à la Communauté urbaine de renforcer sa posture en matière d'ingénierie de projet pour assurer le développement opérationnel en cohérence avec l'ensemble des axes du projet.

Dans les 10 prochaines années, le projet participera significativement au développement de la richesse de l'agglomération grâce à l'ensemble des retours économiques (emplois, ressources, chiffres d'affaires, activités) conséquents sur les investissements engagés par la Communauté urbaine de Lyon.

Le projet est considéré comme une opération d'investissement spécifique, considérant autant les dépenses d'ingénierie et les investissements urbains et fonciers nécessaires, que les recettes directes et indirectes.

Ainsi, la question de la structuration même de la maîtrise d'ouvrage est posée pour assurer la dynamique du projet, gérer la multiplicité et la complexité des opérations.

Il s'agit bien de produire un projet d'envergure et de conduire de façon très intégrée des opérations dans des champs très divers que sont le développement économique, le développement immobilier et l'aménagement urbain, l'action foncière, l'animation urbaine et culturelle, la gestion financière et administrative, la reconquête résidentielle, etc. dans un contexte de coproduction et d'innovation qui nécessite une réactivité et une capacité à conduire des partenariats de diverses natures, tout en mettant en œuvre le projet au profit des politiques publiques et du rayonnement du territoire métropolitain.

La réflexion sur cette structuration à venir doit se poursuivre pour proposer, d'ici fin 2011, un cadre adapté à une conduite performante du projet.

La structure à développer, soit en régie directe, soit par la création d'une structure technique dédiée (type Société publique locale -SPL- ou Société d'économie mixte -SEM-), devra être dotée de l'ensemble des ressources nécessaires à la conduite du projet, notamment en matière de gestion, communication et conduite opérationnelle.

Dès cette phase du projet et compte tenu de l'intérêt de l'ensemble des acteurs privés et publics, il est nécessaire de renforcer rapidement les moyens de la mission Part-Dieu pour lui permettre d'assurer le management de ce projet complexe.

A court terme, il est proposé la création de 4 emplois pour répondre aux besoins immédiats de l'équipe de la mission, à savoir :

- un emploi de catégorie A : responsable du projet Gare pour être l'interlocuteur et l'animateur du projet de pôle d'échange/gare, dont les études s'engagent dès maintenant et dont leur prise en charge sous pilotage de la Communauté urbaine de Lyon fait l'objet d'un protocole SNCF/Conseil général, RFF, Gares et connexions, région Rhône-Alpes présenté au conseil de Communauté du 27 juin 2011 par délibération séparée,
- un emploi de catégorie A : responsable de la mise en œuvre et de l'accompagnement des projets économiques conduits par les différents acteurs,
- un emploi de catégorie B : rédacteur finances-marchés, pour prendre en charge les procédures, notamment comptables, incombant à la maîtrise d'ouvrage publique,
- un emploi de catégorie C : assistant(e)/chargé(e) d'accueil du public dans la perspective de l'ouverture au public de la maison du projet.

Ces créations sont prises en charge dans le cadre des enveloppes de masse salariale de la délégation générale au développement urbain et de la délégation générale au développement économique et international ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - la modification du tableau des effectifs comme suit :

Services	N° de poste	Cadre d'emplois actuel	Nouvel emploi	Nouveau cadre d'emplois	Observations
<b>Direction générale</b>					
Direction de la communication	03110030	ingénieur	chargé de communication	attaché	mise en conformité du grade et de l'emploi
Direction de la propreté	94531906	agent de maîtrise	assistant contrôle de gestion	technicien	évolution des missions
	02531959	technicien	chef de projet	ingénieur	évolution des missions
Direction de la voirie	98520610	adjoint administratif 1ère classe	secrétaire de direction	rédacteur	évolution des missions
<b>Délégation générale aux ressources</b>					
Management organisation informatique (MOI)	99180058	rédacteur	assistant MOI	technicien	mise en conformité du grade et de l'emploi
<b>Délégation générale au développement urbain</b>					
Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain	06600476	ingénieur	chef de projet	attaché	mise en conformité du grade et de l'emploi

b) - les créations d'emplois comme suit :

Services	N° de poste	Cadre d'emplois	Emplois	Observations
<b>Délégation générale au développement urbain</b>				
Délégation	11600498	attaché ou ingénieur	chef de projet	accroissement des missions
	11600500	rédacteur	assistant administratif	accroissement des missions
	11600501	adjoint administratif 1ère classe	secrétaire accueil	accroissement des missions
<b>Délégation générale au développement économique et international</b>				
Délégation	11600499	attaché ou ingénieur	chef de projet	accroissement des missions

**2° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - comptes 641 110, 641 310, 645 100 et 645 300.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.**